LA FOI AUX ENVOYES

Écrit par Sheikh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine. Publié dans Les fondements de la Foi - Al 'Outhaymine

Éclaircissement sur le fondement de la foi musulmane...

Sheikh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine (Qu'Allah le préserve)

Allah a choisi parmi les humains des envoyés auxquels Il a révélé Ses lois et leur a ordonnés de les transmettre ; le premier envoyé fut Nouh (Noé) et le dernier fut Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), le sceau des prophètes.

[A LA LUMIERE DU CORAN ET DE LA SOUNNA AUTHENTIQUE.]

Note importante :

Il y a une différence entre messager (**Rassoul**) et prophète (**Naby**) :

- Le messager est celui à qui Allah a révélé des lois, et l'a envoyé à un peuple non croyant, transgresseur et ignorant des ordres d'Allah. Généralement les envoyés viennent avec de nouvelles lois.

- Le prophète, lui, a été envoyé pour approuver et rappeler les lois antécédentes à un peuple croyant.

Allah 'aza oua djal a dit : ﴿ **Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Nouh et aux prophètes après lui ...** ﴾ (Sourate 4 An-Nissa/Les Femmes V.163)

Al Boukhari rapporte d'après Anas Ibn Malek que le prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dit au sujet de l'intercession lors du jugement dernier : " **Les gens iront chez Adam pour lui demander d'intercéder en leur faveur auprès d'Allah, mais celui-ci s'excusera en leur disant : « Allez chez Nouh le premier envoyé d'Allah...** »

Et Allah 'aza oua djal dit: ﴿ **Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messager d'Allah et le dernier des prophètes...** ﴾ (Sourate 33 Al-Ahzab/Les Coalisés V.40)

Et chaque communauté a reçu un envoyé d'Allah porteur de lois propres à son peuple ou bien un prophète à qui il a été révélé des lois de ceux qui l'ont précédé dans le but de les perpétuer.

Allah 'aza oua djal a dit : ﴿ **Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager pour leur dire : Adorez Allah et écartez-vous du taghût (Le Diable, les idoles et toutes fausses divinités).** ﴾ (Sourate 16 An-Nahl/Les Abeilles V.36)

﴿ **...Il n'est pas une nation qui n'ait déjà eu un avertisseur.** ﴾ (Sourate 35 Fatir/Le Créateur V.24)

﴿ **Nous avons fait descendre la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah jugent les affaires des juifs.** ﴾ (Sourate 5 Al Maïda/La Table Servie V.44)

Les envoyés sont des créatures humaines qui ne possèdent aucune particularité de la Seigneurie ni de la Divinité.

Et Allah 'aza oua djal a dit au sujet de Son prophète Muhammad qui est le maître (Sayyid Ar-Roussoul) et le plus valeureux des envoyés : ﴿ **Dis : Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur.** ﴾ (Sourate 7 Al A'raf V.188)

﴿ **Dis : Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit. Dis : Certes, personne ne saura me protéger contre Allah ; et jamais je ne trouverai de refuge en dehors de Lui.** ﴾ (Sourate 72 Al Djinn/Les djinns V.21-22)

Et comme tous les humains, les prophètes sont exposés aux revers de la vie : Ils sont tantôt malades, tantôt en bonne santé ; ils oublient, se rappellent, ont besoin de boire et manger, ils meurent...

Allah 'aza oua djal a dit au sujet d'Ibrahim décrivant son Seigneur : ﴿ **Et c'est Lui qui me nourrit et me donne à boire ; et quand je suis malade c'est Lui qui me guérit, et qui me fera mourir, puis me redonnera la vie.** ﴾ (Sourate 26 Ash-Shou'ara/Les Poètes V. 79-81)

Et le prophète a dit : « **Certes, je ne suis qu'un être humain comme vous ; j'oublie comme vous oubliez. Et s'il m'arrive d'oublier alors faites le moi savoir.** » Rapporté par Al Boukhari et Mouslim

Allah 'aza oua djal a décrit les prophètes en tant que parfaits adorateurs parmi les hommes et Il a dit de Nouh : ﴿ **Celui-ci était vraiment un adorateur fort reconnaissant.** ﴾ (Sourate 17 Al Isra/Le Voyage Nocturne V. 3)

Et Il a dit de Muhammad : ﴿ **Qu'on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement (Le Coran) sur Son serviteur (adorateur), afin qu'il soit un avertisseur pour l'univers.** ﴾ (Sourate 25 El Fourqane/Le Discernement V.1)

Et d'Ibrahim, d'Isaac et de Yacoub : ﴿ **Et rappelle-toi Ibrahim, Isaac et Yacoub, nos serviteurs puissants et clairvoyants. Nous avons fait d'eux l'objet d'une distinction particulière : Le rappel de l'au-delà.. Ils sont auprès de Nous, certes parmi les meilleurs élus.** ﴾ (Sourate 38 Saad V.45-47)

Et Il a dit de 'Issa (Jésus) fils de Maryam : ﴿ **Il ('Issa) n'était qu'un serviteur que Nous avions comblé de bienfaits et que Nous avions désigné en exemple aux enfants d'Israël.** ﴾ (Sourate 43 Az-Zoukhrouf/L'ornement V.59)

- **La foi aux envoyés comprend quatre points :**

1. Croire avec certitude que leurs messages ont été révélés par Allah le Très Haut ; donc, quiconque mécroit au message de l'un des envoyés, a mécru aux messages de tous les envoyés.

Allah - Le Trés Haut - a dit à ce propos : ﴿**Le peuple de Nouh traita de menteurs les messagers** ﴾ (Sourate 26 Ash-Shou'ara/Les Poètes V.105)

On remarque qu'Allah a décrit le peuple de Nouh comme ayant mécru lorsqu'ils traitèrent tous les messagers de menteurs bien qu'il n'y eut aucun autre messager avant Nouh.

Donc, les chrétiens qui ont démenti Muhammad et ne l'ont pas suivi, ont par conséquent démenti le messie fils de Maryam et ne l'ont pas suivi.

En effet, ce dernier avait annoncé l'arrivée de Muhammad en tant que messager à travers lequel Allah les sauverait de l'égarement et les guiderait vers le droit chemin ; sans quoi la prédiction de 'Issa n'aurait aucun sens.

2. Croire en ceux dont nous connaissons le nom tel que Muhammad, Ibrahim, Moussa, 'Issa et Nouh ; notons que ces cinq derniers sont les messagers doués de fermeté (**Oulou al 'Azm mina Ar-Roussoul**).

Allah les a cités dans deux passages du Coran : ﴿ **Lorsque Nous prîmes des prophètes leur engagement, de même que de toi, de Nouh, d'Ibrahim, de Moussa et de 'Issa fils de Maryam: Et Nous avons pris d'eux un engagement solennel.** ﴾ (Sourate 33 Al-Ahzab/Les Coalisés V.7)

﴿ **Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Nouh, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Ibrahim, à Moussa et à 'Issa : Etablissez la religion, et n'en faites pas un sujet de divisions...** ﴾ (Sourate 42 E'Choura/La Consultation V. 13)

Et croire de façon globale en ceux dont nous ne connaissons pas les noms.

Allah - Le Trés Haut - a dit : ﴿ **Certes Nous avons envoyé avant toi des messagers. Il en est dont Nous t'avons raconté l'histoire; et il en est dont Nous ne t'avons pas raconté l'histoire.** ﴾ (Sourate 40 Ghafir/Le Pardonneur V. 78)

Et le prophète a dit : « Le nombre total des prophètes est de cent vingt quatre mille, et celui des messagers est de trois cent quinze ». Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad

3. Croire en ce qui a été authentifié de leurs informations.

4. Pratiquer les lois révélées à celui d'entre eux qui nous a été envoyé, c'est à dire Muhammad , le sceau des prophètes, le messager de l'humanité toute entière.

Allah - Le Trés Haut - a dit : ﴿ **Non!...Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront pas demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle gêne pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement à ton jugement.** ﴾ (Sourate 4 An-Nissa/Les Femmes V.65)

- La foi aux envoyés procure de nombreux avantages au croyant :

A. La connaissance de la miséricorde d'Allah et de Son attention envers Ses serviteurs puisque il leur a envoyé les messagers afin qu'ils les guident sur le droit chemin et leur enseignent la manière de L'adorer.

En effet, la raison humaine ne peut la concevoir d'elle-même.

B. La gratitude envers Allah pour l'énorme bienfait à l'égard de Ses créatures : L'envoi des messagers.

C. L'amour pour les messagers, leur rôle immensurable et la louange envers eux comme ils le méritent, car ils ont accompli l'adoration d'Allah, ont transmis Son message et ont conseillé Ses adorateurs.

- Certains entêtés ont prétendu que les envoyés d'Allah n'étaient pas des êtres humains.

Allah - Le Trés Haut - a mentionné cette prétention et l'a démentie en disant : ﴿**Et rien n'empêcha les gens de croire, quand la guidée leur est parvenue, si ce n'est qu'ils disaient : Allah envoie-t-Il un être humain, messager?** ﴾ (Sourate 17 Al Isra/Le Voyage Nocturne V.94)

Allah 'aza oua djal a donc démenti cette prétention en soulignant qu'il était indispensable que les messagers soient des humains, car ils furent envoyés pour les habitants de la terre : Les êtres humains.

Et si les habitants de la terre avaient été des anges, Allah aurait alors envoyé des anges comme messagers.

C'est ainsi qu'Allah nous a rapporté le dire des mécréants : ﴿ **Les mécréants répondirent : Vous n'êtes que des hommes comme nous. Vous voulez nous détourner de ce que nos ancêtres adoraient. Apportez-nous donc une preuve évidente. Leurs messagers leur dirent : Certes, nous ne sommes que des humains comme vous. Mais Allah favorise qui Il veut parmi Ses serviteurs. Il ne nous appartient de vous apporter quelque preuve, que par la permission d'Allah.** ﴾ (Sourate 14 Ibrahim/Abraham V. 10-11)